

Journée SMF Nouvelle Aquitaine

8 janvier 2019

« Libre adhésion, attendre la demande ou aller-vers ? Question d'éthique »

Merci à Pierre et à la coordination Nouvelle Aquitaine de SMF pour l'organisation de cette journée et pour cette invitation à dire quelques mots au début de cette journée consacrée à une question pratique dont la réponse nécessite en effet un positionnement éthique. Avec en soubassement l'idée que nos interventions doivent dépasser ou surmonter la contingence des lois et règlements – qui font par exemple qu'en France on distingue et on prend en charge si différemment financièrement, professionnellement etc. la maladie, la situation de handicap et la dépendance – pour tenir compte de l'unité de la personne dont nous prenons soin comme soignants, accompagnants ou aidants.

Nous sommes dans le cœur du questionnement qui a conduit à la fusion des fédérations AGAPSY et Croix Marine, après un long processus d'approche et d'acculturation tant le cadre juridique a créé des clivages administratifs, financiers, culturels entre intervenants, professionnels ou bénévoles entre acteurs eux-mêmes.

Très rapidement après la fusion de juin 2016, la nouvelle fédération Santé Mentale France a adopté une charte, au cours de l'AG de Rennes en octobre 2016, qui a explicité les valeurs sur lesquelles nous nous appuyons et qui nous rassemblent. Puis, à la suite d'une enquête auprès de nos adhérents, actuels ou anciens, il est apparu nécessaire de définir de façon plus concrète notre projet d'action. D'où l'élaboration, à partir des attentes exprimées dans les réponses à l'enquête, et l'adoption du projet stratégique en novembre 2018, à l'occasion de l'assemblée générale convoquée à Lyon, avant la journée nationale du 8 novembre.

Ce projet porte comme ambition pour SMF de contribuer à **faire de la santé mentale un enjeu citoyen**

Les valeurs

Le projet stratégique rappelle les valeurs et conceptions sur lesquelles nous appuyons nos actions et que nous souhaitons faire partager par les acteurs de la santé mentale :

- Respect en toutes circonstances de la dignité, de la citoyenneté de la personne, *
- Refus de toute discrimination et lutte contre toute forme de stigmatisation qui seraient basés sur les troubles psychiques dont souffrent les personnes ;
- Reconnaissance de la personne comme acteur des soins et de l'accompagnement
- Respect du droit à la confidentialité des informations concernant la santé
- Les soins et l'accompagnement sont réalisés dans la perspective d'accroître le pouvoir d'agir de la personne

Dans le fonctionnement de la fédération, plus précisément dans les relations entre adhérents, deux principes à noter principalement :

Partage : Santé Mentale France est un lieu de partage et d'échanges d'expériences et de confrontation des pratiques. Il doit favoriser une culture de valorisation et d'innovation, la coordination des parcours dans le respect mutuel entre professionnels, bénévoles et usagers.

Collégialité : Santé Mentale France prône les pratiques associatives, collégiales et de partenariat notamment dans des situations de mise en concurrence des acteurs d'un même territoire, dans le respect de la législation en vigueur.

Cela est simplement un rappel des éléments de la charte d'octobre 2016.

L'apport du projet stratégique est de définir quelques orientations stratégiques qui s'appuient sur quelques axes structurants et guident nos actions pour les années 2019 à 2024.

Les axes du projet stratégique

On peut les énumérer rapidement et simplement :

- Axe 1 : Promouvoir la prévention et les interventions précoces en santé mentale (PSSM)

- Privilégier la prévention, c'est améliorer le bien-être et le vivre ensemble. C'est, aussi, limiter les conséquences des troubles psychiques en termes humains et économiques.
- Santé Mentale France mène également des actions concrètes de prévention. La fédération est notamment à l'origine de la mise en place avec ses partenaires des formations aux « Premiers Secours en Santé Mentale » (PSSM), reconnues et soutenues par le gouvernement.
- Axe 2 : Agir pour la meilleure qualité de vie possible des personnes vivant avec des troubles psychiques
- Refuser que la personne qui suit des soins psychiatriques ne se réduise à son statut de patient, c'est un 1^{er} pas vers son inclusion sociale
- Militer pour une citoyenneté pleine et entière des personnes vivant avec des troubles psychiques, c'est aussi lutter contre leur stigmatisation et celle de leur entourage.
- Axe 3 : Favoriser les coopérations dans les territoires
Favoriser la coopération dans les territoires, c'est contribuer à la continuité de parcours de soin et d'accompagnement des personnes vivant avec des troubles psychiques.
- Axe 4 : Soutenir et encourager l'innovation et la recherche
- Axe 5 : Capitaliser, transmettre et partager les savoirs et les pratiques sur la santé mentale
Que les savoirs soient expérimentiels, professionnels, institutionnels, politiques, académiques, ou scientifiques, la fédération se donne pour mission de les diffuser à travers notamment sa revue « Pratiques en santé mentale » et les autres supports de formation et d'information.

Les orientations stratégiques pour la période 2019-2024

Elles sont au nombre de 4 déclinées chacune en priorités d'actions :

- **ORIENTATION STRATEGIQUE N°1**

Devenir un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics, pour influencer sur les politiques publiques, tant au niveau national que territorial.

Priorités d'actions N°1 : Siéger dans les instances nationales régionales et départementales au titre de Santé Mentale France, anticiper les dates de renouvellement des mandats, et travailler une stratégie notamment pour rentrer dans les instances où Santé Mentale France ne siège pas.

Priorité d'action N°2 : Développer la visibilité de Santé Mentale France et la lisibilité de ses positions « militantes » et avoir une véritable stratégie de communication militante (éléments de langage commun, communiqués sur des sujets d'actualité et de questions de fond...).

Priorité d'action N°3 : Participer au nom de Santé Mentale France aux débats avec les pouvoirs publics au plan national et territorial.

Priorité d'action N°4 : Rechercher éventuellement via le conseil d'administration, des bénévoles pour les représentations nationales

- ORIENTATION STRATEGIQUE N°2

Agir pour l'effectivité des droits fondamentaux et sociaux des personnes vivant avec des troubles psychiques, en référence à la convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU et renforcer le pouvoir d'agir.

Il existe des textes et l'enjeu majeur est de les faire connaître et appliquer pour qu'enfin ils bénéficient réellement de droits fondamentaux et sociaux. Rendre effectif ces droits, c'est renforcer le pouvoir d'agir des personnes, c'est leur permettre de bénéficier d'une citoyenneté pleine et entière

Priorité d'action N°1 : Formuler un plaidoyer

Priorité d'action N°2 : Organiser la veille sur le sujet au profit des adhérents et fournir des positions « officielles »

Priorité d'action N°3 : Développer ou collaborer à des formations sur l'accès aux droits et le pouvoir d'agir.

Priorité d'action N°4 : Promouvoir les pratiques émancipatrices

- ORIENTATION STRATEGIQUE N°3

Agir pour que la prévention et l'intervention précoce à tous les âges de la vie soit un axe prioritaire opérationnel.

Priorité d'action N°1 : Développer le programme « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »

Priorité d'action N°2 : Soutenir et développer des actions de déstigmatisation (événements grands publics, films...)

Priorité d'action N°3 : Soutenir les acteurs qui agissent sur la prévention primaire (médecines scolaire et du travail, point d'accueil écoute jeune, PMI...).

- ORIENTATION STRATEGIQUE N°4

Renforcer la présence de Santé Mentale France et ancrer ses missions à chaque niveau territorial.

La jeunesse de la fédération explique la nécessité de renforcer sa présence à chaque niveau territorial. La pollinisation de la stratégie de Santé Mentale France, et des priorités d'actions ne sera **possible qu'à la condition qu'une colonne vertébrale militante solide soutienne et développe la présence de la fédération au plan régional**

Priorité d'action N°1 : Structurer, créer et développer des coordinations régionales SMF.

Priorité d'action N°2 : Développer les coopérations entre les adhérents et autres partenaires territoriaux.

Priorité d'action N°3 : Œuvrer pour développer les adhésions (renforcer le lien, renforcer le parrainage).

Priorité d'action N°4 : Développer la communication interne et externe.

Que les savoirs soient expérientiels, professionnels, institutionnels, politiques, académiques, ou scientifiques, la fédération se donne pour mission de les diffuser à travers notamment sa revue « Pratiques en santé mentale », ses formations, son site et tous supports d'information.

Merci pour votre attention.

Je vous souhaite une journée pleine d'informations et d'échanges fructueux.

